

OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES de la HAUTE-GARONNE

Création
de la 1^{re} instance commune
pour faire reculer les violences
faites aux femmes

Sommaire

Le mot de... _____ **3**

**Les violences faites aux femmes
en hausse en Haute-Garonne** _____ **4**

**L'Observatoire départemental : une instance commune pour faire
reculer les violences faites aux femmes en Haute-Garonne** _____ **5**

- 13 décembre 2021 : une première journée interprofessionnelle de lancement
- Un « Grand témoin » : Ernestine Ronai

**Les actions de l'État pour lutter contre les violences conjugales
en 2020 et 2021 en Haute-Garonne** _____ **7**

**Les actions du Département pour lutter contre les violences
faites aux femmes en Haute-Garonne** _____ **8**



Le mot de...

L'égalité entre les femmes et les hommes a été décrétée « Grande cause du quinquennat » par le président de la République. Or, les violences faites aux femmes constituent les conséquences les plus dramatiques du continuum des inégalités entre les femmes et les hommes. Elles alimentent, d'une part, le sentiment de domination chez les auteurs et, d'autre part, le sentiment de peur et de perte de confiance en soi chez leurs victimes. La lutte contre les violences faites aux femmes constitue donc l'un des piliers de cette Grande cause, sans lequel l'égalité ne deviendrait jamais une réalité concrète. En effet, en France, les études évaluent à 213 000 le nombre de femmes, âgées de 18 à 75 ans, victimes de violences conjugales dans leurs formes les plus graves (violences physiques ou sexuelles) de la part de leur conjoint ou ex-conjoint. Selon l'étude nationale sur les morts violentes au sein du couple, menée par le ministère de l'Intérieur au titre de l'année 2020, deux femmes sont tuées chaque semaine. Ces chiffres appellent à une mobilisation toujours plus forte de l'ensemble des acteurs et actrices concernés. C'est pourquoi, aujourd'hui avec le Département de la Haute-Garonne, nous créons l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes. Parce que nous devons nous unir pour lutter efficacement contre les violences faites aux femmes !

Étienne Guyot

Préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne

Les violences faites aux femmes demeurent une cause majeure dans notre pays contre lequel il est indispensable d'unir nos forces pour gagner en efficacité et faire reculer ce fléau qui continue de tuer plus de 100 femmes par an en France. Aujourd'hui, au 21^e siècle, rien ne peut justifier que des femmes ou des jeunes filles soient victimes de violences dans le cadre familial ou professionnel, d'agressions sexuelles ou de viols. Cela ne doit plus être un tabou au sein de notre société. Depuis 2015, le Conseil départemental fait de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes une priorité. Au quotidien, les services du Département sont au cœur des missions d'accueil, d'évaluation et d'accompagnement des victimes et leurs enfants. En 2020, nous avons voté un plan de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes qui prévoit 55 actions concrètes. Aujourd'hui nous voulons aller plus loin en créant l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes, en co-pilotage avec les services de l'État, qui permettra de mieux coordonner l'action des acteurs en Haute-Garonne. Ensemble, nous serons plus fort !

Georges Méric,

Président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne



Les violences faites aux femmes en hausse en Haute-Garonne

La crise sanitaire a malheureusement été un accélérateur de ces violences envers les femmes. En Haute-Garonne, le Conseil départemental d'accès aux droits (CDAD) a enregistré 500 nouvelles victimes pendant le confinement en 2020 (+ 42 % au plan national). Entre le 1er janvier et le 14 novembre 2021, les violences intrafamiliales représentent 4 353 faits (+ 462 faits par rapport à la même période en 2020), 6 homicides dont 3 femmes en 2021 (contre 3 en 2020) : 2 en zone gendarmerie et une en zone police. Parmi ces violences, les violences sexuelles augmentent également de 34,47 % (1307 faits en 2021 / 972 faits en 2020 soit + 335 faits).

Ce constat inquiétant impose aujourd'hui d'adapter une nouvelle stratégie, en créant une instance commune et interprofessionnelle à l'initiative du Conseil départemental et de la Préfecture de la Haute-Garonne, afin de renforcer la protection des femmes victimes de violence en Haute-Garonne et prévenir les actes de violence.

42 % de hausse
des violences intrafamiliales
en France
depuis le début de la crise sanitaire

30 % de hausse
des violences intrafamiliales
en Haute-Garonne
depuis le début de la crise sanitaire

L'Observatoire départemental des violences faites aux femmes : une instance commune pour faire reculer les violences faites aux femmes en Haute-Garonne

Face aux constats posés tant au plan national que territorial, aggravés par la crise sanitaire exceptionnelle que traverse le pays, l'État et le Département de la Haute-Garonne ont fait de la lutte contre les violences faites aux femmes une priorité. Pour soutenir le développement de cette politique publique prioritaire, le Département et la Préfecture de la Haute-Garonne ont décidé de porter en co-pilotage la création de l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes de la Haute-Garonne, en lien étroit avec les partenaires institutionnels (justice, police, gendarmerie, ARS, CHU de Toulouse) et associatifs.

Cette nouvelle instance permettra de mettre en synergie, pour la première fois en Haute-Garonne, l'ensemble des acteurs locaux de la lutte contre les violences faites aux femmes : les services de l'État, de la justice, de la police et gendarmerie, les acteurs de la santé, de l'hébergement, du logement ainsi que les associations expertes, qui bénéficient déjà d'un soutien financier du Département.

L'Observatoire départemental des violences faites aux femmes de la Haute-Garonne aura pour objectif d'amplifier la prévention et d'améliorer le parcours de sortie des violences des victimes.

SA STRATÉGIE S'APPUIERA SUR 3 GRANDS AXES

- ▶ **Développer et partager la connaissance sur les violences faites aux femmes**, pour révéler l'ampleur du phénomène et aider à la décision publique (publication annuelle de données partagées, conduite d'études, repérage des ressources et besoins spécifiques dans les territoires de la Haute-Garonne).
- ▶ **Expérimenter et soutenir le développement de dispositifs de protection**, avec notamment la prise en charge des victimes et de leurs enfants, des parcours de sortie des violences ou encore l'accompagnement du conjoint violent.
- ▶ **Renforcer la professionnalisation et la sensibilisation des acteurs et du grand public** par la création d'une culture commune : formations à destination des professionnels départementaux, d'autres institutions (police, gendarmerie, hôpitaux, etc.) et des bénévoles, lancement de campagnes de communication, articulation avec le volet « Lutte contre le sexisme » du Parcours Laïque et Citoyen dans les collèges, etc.

Pour mener à bien les missions de l'Observatoire départemental, un comité de pilotage interinstitutionnel comprenant l'ensemble des partenaires (Préfecture, Département, professionnels, associations) se réunira tout au long de l'année pour assurer une veille sur les cas relevés et mettre au point les actions à mener.

L'Observatoire publiera chaque année les données sur la Haute-Garonne et l'évaluation des actions en cours. Une journée professionnelle annuelle sera organisée à l'occasion de la Journée internationale de l'élimination des violences faites aux femmes le 25 novembre.

13 DÉCEMBRE 2021 : UNE PREMIÈRE JOURNÉE INTERPROFESSIONNELLE DE LANCEMENT

Le lundi 13 décembre 2021, Étienne Guyot, Préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute Garonne et Georges Méric, président du Conseil départemental de la Haute-Garonne, ont lancé la création de l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes de la Haute-Garonne, à l'occasion de la première journée interprofessionnelle annuelle réunissant les acteurs de ce projet.

Ce lancement s'est fait sous l'égide d'**Ernestine Ronai**, Grand témoin de cette instance, responsable de l'Observatoire des violences envers les femmes de la Seine-Saint-Denis, co-présidente de la commission Violences de genre du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes.

Cette première journée de réflexion a été consacrée aux parcours de sortie des violences, abordant les thèmes de l'accompagnement des victimes, d'engagement des services de police et de gendarmerie, des dispositifs de protection judiciaire, de la mobilisation des acteurs de la santé ou encore de la prise en charge des auteurs.

Des ateliers interprofessionnels et thématiques autour du parcours de la victime se sont déroulés autour du secret professionnel et les conditions du secret partagé, des enfants co-victimes, des cyberviolences, de l'accompagnement des femmes victimes en zone rurale et périurbaine ou encore de la prévention et du dépistage des premières violences chez les 15-25 ans.

UN « GRAND TÉMOIN » : **ERNESTINE RONAI**

Ernestine Ronai a créé le premier Observatoire des violences envers les femmes de Seine-Saint-Denis en 2002, dont elle est toujours responsable. Membre du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes depuis 2013, elle y co-préside la commission violences de genre. Ancienne coordinatrice nationale « violences faites aux femmes » de la Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF), elle est officière de l'Ordre national du mérite et de la Légion d'honneur.

Les actions de l'État pour lutter contre les violences conjugales en 2020 et 2021 en Haute-Garonne

Les actions des services de l'État ont été conduites selon 3 axes, qui concernent la protection des victimes :

1. Protéger les victimes

Afin d'informer les victimes, les horaires du numéro d'écoute national 39 19 ont été étendus à 7j/7 et 24h/24. Pour favoriser le signalement des violences, la plateforme de signalement en ligne **arretonslesviolences.gouv.fr** a été renforcée et l'accès par sms au 114, jusque-là réservé aux personnes sourdes et malentendantes, a été étendu à toutes les victimes.

En Haute-Garonne, pendant les périodes de confinement, une mobilisation exceptionnelle de l'ensemble des partenaires a permis d'apporter une meilleure information aux victimes, notamment par la mise en place, par France victimes 31 et le Groupement de gendarmerie départementale (GGD), de permanences dans 9 centres commerciaux (Labège, Purpan, Portet-sur-Garonne, Fenouillet, Saint-Orens, Tournefeuille, Roques-sur-Garonne, Gourdan-Polignan, Estancarbon).

De manière à mettre en sécurité les victimes, le gouvernement s'est engagé à créer **1000 places d'hébergement et de logement temporaire pour les femmes victimes de violences en 2020 et 1000 nouvelles places en 2021**. Dans ce cadre, la Haute-Garonne a créé, en 2021, **28 nouvelles places d'hébergement d'urgence**.

2. Sanctionner et suivre les auteurs, éviter la récurrence

D'une part, le **recours au bracelet anti-rapprochement (BAR)** a été renforcé. Depuis le début de l'année, ce sont 1000 BAR qui ont été déployés à l'échelle de la France. En Haute-Garonne, des protocoles locaux de mise en œuvre du bracelet anti-rapprochement ont été signés avec les tribunaux judiciaires de Toulouse et de Saint-Gaudens, pour 3 bracelets chacun, respectivement, les 10 mars et 15 juillet 2021.

D'autre part, pour prévenir la récurrence, l'État soutient la création de **centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA)** et la création, par la Fédération nationale des associations et **centres pour les auteurs de violences (FNACAV)**, d'une **ligne d'écoute à destination des auteurs de violences (08 019 019 11)** pour éviter le passage à l'acte violent.

En Haute-Garonne, la création du centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales est portée par l'association UCRM ; avec 2 antennes toulousaines mises en œuvre par l'AVAC et l'ARSEAA et 1 antenne à Saint-Gaudens portée par l'ACCJSE. Ce centre accompagne aussi bien des auteurs de violences conjugales soumis à une décision de justice que des personnes en démarche volontaire. ce qui concerne la sensibilisation pour prévenir, puis éradiquer à termes les violences.

3. Sensibiliser et former à l'égalité pour éradiquer, à terme, les violences envers les femmes

Tous les élèves policiers et gendarmes bénéficient désormais d'un module consacré aux violences conjugales pendant leur formation initiale. En outre, la formation continue spécifique dispensée aux policiers et militaires amenés à traiter de violences conjugales a été renforcée.

Ainsi, la DDSP 31 a tenu à mettre en place une demi-journée de sensibilisation à **l'accueil et la prise en compte de victimes de violences conjugales**.

Le Groupement de gendarmerie départementale 31 met en place une formation déconcentrée d'une journée au sein des groupements au profit de l'ensemble des militaires amenés à traiter de violences conjugales mais aussi une formation d'expertise d'une semaine au profit des enquêteurs en charge du traitement judiciaire des cas les plus préoccupants.

La coopération de tous les acteurs concernés par les violences envers les femmes se traduira notamment, en Haute-Garonne, par l'intégration des violences sexuelles, telles que les agressions et les viols, aux travaux du Comité local d'aide aux victimes (CLAV), co-piloté par le préfet et le procureur de Toulouse, qui se réunira en janvier prochain.

Les actions du Département pour lutter contre les violences faites aux femmes en Haute-Garonne

Depuis 2015, le Conseil départemental fait de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes une priorité. Au quotidien, les services du Conseil départemental sont au cœur des missions d'accueil, d'évaluation et d'accompagnement des victimes et leurs enfants avec les Maisons des solidarités, la Maison des adolescents, la Cellule de recueil des informations préoccupantes et le Centre départemental de planification et d'éducation familiale.

Le Conseil départemental participe, depuis 2015 également, à l'expérimentation du dispositif de **Téléprotection Grave Danger** généralisé depuis, qui permet aux femmes victimes de joindre, en cas de danger, une plateforme d'assistance accessible 7j/7, 24h sur 24.

Le 28 janvier 2020, suite aux conclusions du Grenelle des violences conjugales, le Conseil départemental a adopté un **plan d'action de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes** autour de 5 grands axes :

1. Renforcement de l'accompagnement des partenaires associatifs et de justice : les actions des partenaires sont un levier fondamental dans l'accompagnement des femmes victimes de violence. Le soutien financier total du Département en 2020 s'élevait à plus de 350 000 € (en augmentation de 12 % par rapport à 2019), et 23 250 € supplémentaires ont été octroyés dans le cadre du Fonds exceptionnel de soutien au monde associatif mis en place durant la crise Covid.

2. La professionnalisation accrue des missions départementales d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des femmes victimes de violences, à travers des actions de formation professionnelle (soutien à la parentalité, actualité juridique, psycho-trauma...).

3. La création d'accueils dédiés pour la mise à l'abri des mères et jeunes enfants victimes de violences : en mars 2021, ouverture du **Centre départemental d'accueil Mères Enfants** qui accueille des mères en situation d'isolement, de vulnérabilité ou victimes de violences conjugales. Cette structure est gérée par l'association Le May et comprend 27 studios pouvant accueillir 60 personnes. L'accueil et la mise à l'abri sont les premiers actes essentiels pour assurer la protection des victimes.

4. Une meilleure prise en charge des enfants témoins et co-victimes : la prise en charge des enfants co-victimes par les acteurs et actrices de la lutte contre les violences fait dorénavant partie intégrante de leur accompagnement. Le Département y participe pleinement dans le cadre de ses missions de protection de l'enfance.

5. Le soutien aux structures d'accompagnement des auteurs pour prévenir les récidives : la protection des victimes passe aussi par la prévention de la récidive, qui elle-même passe par la prise en charge psycho-sociale des auteurs en plus de leur suivi judiciaire. Le Conseil départemental s'associe aux acteurs associatifs dans cette démarche.

En 2020, le Département a consacré **6,8 M€** à la prévention et à la lutte contre les violences faites aux femmes

Soutien du Département aux acteurs associatifs œuvrant pour le droit des femmes : **354 308 € en 2020**, soit une hausse de 12 % par rapport à 2019

3 500 femmes victimes de violences sont actuellement suivies dans les Maisons des solidarités du département

UN PLAN D' ACTIONS DÉPARTEMENTAL POUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

En juin 2019, suite à 8 mois de concertation, le Département a adopté un plan d'actions pour l'égalité femmes-hommes autour de 4 axes : la jeunesse et l'éducation, les solidarités, la diffusion de la culture de l'égalité et les actions internes. Ce plan a depuis permis de travailler sur l'insertion des femmes par l'emploi, la valorisation de la création d'entreprise par des femmes, la prise en compte de l'égalité filles-garçons dans l'accueil des jeunes enfants et dans les collèges ou encore des actions spécifiques envers des femmes en situation de handicap et autour de la question du vieillissement. **Entre 2019 et 2021**, le budget total alloué par la collectivité à l'égalité des genres représente plus de 16 M€, réparti sur 22 directions départementales : éducation, solidarité, enfance et famille, culture, sport, numérique...

CONTACTS PRESSE

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

Marie LATREILLE DE FOZIÈRES

Chef du service communication

marie.latreille-de-fozieres@occitanie.gouv.fr

tél. 05 34 45 36 17 / 06 45 89 72 16

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

Cécile VAN DE KREEKE

Responsable des relations presse

cecile.van-de-kreeke@cd31.fr

tél. 05 34 33 33 72 / 06 24 66 05 30

Ariane MÉLAZZINI-DÉJEAN

Attachée de presse

ariane.melazzini@cd31.fr

tél. 05 34 33 30 32 / 07 85 72 94 74